

*Article 21 du Règlement*

Le ministre a ce rapport depuis bientôt deux ans maintenant et les Canadiens se demandent ce qu'il a fait. L'urgence dont il avait fait état en septembre 1985 semble s'être évaporée comme l'eau une chaude journée d'été. Nous prions le ministre de se mettre à l'ouvrage et de commencer à planifier maintenant pour répondre aux besoins actuels des Canadiens et à ceux qu'ils auront dans quelques années. Les Canadiens veulent voir les résultats des 18 mois de consultations sur la politique canadienne de l'eau.

\* \* \*

**LE TRANSPORT AÉRIEN****LE PROJET DE TRANSPORT DE PLUTONIUM AU-DESSUS DU CANADA**

**M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill):** Monsieur le Président, l'autre jour, à la Chambre, on a posé une question au gouvernement au sujet de sa position sur le projet de transport de plutonium par la voie des airs au-dessus du nord du Canada. J'ai trouvé la réponse du gouvernement très inadéquate. Le secrétaire parlementaire du ministre des Transports (M. Thacker) s'est contenté de nous assurer que ces vols n'auraient lieu qu'avec l'entière permission du gouvernement canadien.

Là n'est pas la question, monsieur le Président. La question est de savoir si le gouvernement canadien va autoriser de tels vols, s'il va tolérer qu'on mette en danger de cette façon l'environnement du Nord.

Je me demande pourquoi le gouvernement adopte une attitude aussi désinvolte à l'égard de ce projet. Est-ce parce le gouvernement s'est compromis au sujet de la présence de substances rétroactives dans le Nord en proposant des sous-marins nucléaires pour le nord du Canada? Est-ce parce que le gouvernement a conclu un accord avec les États-Unis et le Japon par l'intermédiaire de l'Énergie atomique du Canada Ltée au sujet des recherches qui se poursuivent au lac du Bonnet en matière d'élimination des déchets hautement radioactifs? Est-ce pour cette raison qu'on garde le silence et qu'on adopte une attitude aussi incroyablement irresponsable au sujet d'un projet aussi grave? Où est-ce en raison de la déférence générale envers tout ce qui est nucléaire que les conservateurs manifestent maintenant, tout comme les libéraux avant eux?

Ce sont autant de raisons de s'inquiéter. Il est temps que le gouvernement se penche sur ce projet.

\* \* \*

**LES FINANCES****LES TAUX D'INTÉRÊT ÉLEVÉS QU'ON IMPOSE AUX DÉTENTEURS DE CARTES DE CRÉDIT**

**M. Barry Turner (Ottawa—Carleton):** Monsieur le Président, les cartes de crédit et les taux d'intérêt ne semblent pas aller de pair. Depuis plus de deux ans, mon savant collègue

conservateur, le député de Scarborough-Ouest (M. Stackhouse), fait croisade pour convaincre les banques et les magasins à rayons d'être moins cupides quant aux taux d'intérêt imposés aux détenteurs de cartes de crédit.

Le président d'une compagnie canadienne de chaussures m'a dit que près du tiers de leurs bénéfiques nets provenait des intérêts payés sur les comptes de crédit en souffrance. Comme c'est idiot! Qu'est-il advenu du bon vieux paiement comptant et de la règle d'éthique commerciale selon laquelle si on n'a pas les moyens de payer on n'a pas les moyens d'acheter?

Nous sommes tombés dans ce piège en menant une vie artificielle. Nous achetons maintenant même nos provisions en payant avec l'argent de plastique. Toutefois, j'estime que les banques et les magasins à rayons imposent des taux d'intérêt excessivement élevés sur les comptes de crédit. La persuasion n'a pas réussi à y changer quoi que ce soit. Le temps est venu de légiférer. Le député de Scarborough-Ouest peut compter sur mon appui sans réserve.

\* \* \*

● (1405)

[Français]

**L'ENVIRONNEMENT****LA POLLUTION DE LA SAINT-MAURICE**

**M. Gilles Grondin (Saint-Maurice):** Monsieur le Président, le 29 juin dernier, je faisais une intervention en cette Chambre demandant l'intervention du ministre de l'Environnement (M. McMillan) pour régler un problème qui concerne le flottage du bois sur la plus longue rivière utilisée à cet effet, la Saint-Maurice. Cette rivière sillonne un très vaste territoire dans la région de la Mauricie, soit de La Tuque à Trois-Rivières, et le problème du flottage du bois constitue un des problèmes les plus importants actuellement pour la pollution de la rivière. Il s'agit là évidemment d'un problème très complexe puisque l'arrêt du flottage, si jamais on envisageait cette possibilité, aurait des répercussions économiques très difficiles pour notre région en raison des coûts élevés qu'occasionnerait le transport routier des billes de bois.

Cependant, monsieur le Président, je ne pense pas que c'est en laissant pourrir la situation qu'on va régler le problème. A cet effet, je réitère au ministre de l'Environnement cette demande de réunir dans les meilleurs délais toutes les parties impliquées dans le dossier, c'est-à-dire le ministère de l'Environnement du Canada, les compagnies de papier impliquées, les autres instances gouvernementales fédérales, provinciales ou municipales, ainsi que le Regroupement des usagers de la rivière Saint-Maurice.